

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 16 avril 2020, à 19h par le moyen d'une vidéoconférence

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Messieurs les conseillers

Martin Gagné

Luc Gilbert

Réjean Lacasse

Charles Lessard

Martin Simard

Madame la conseillère

Manon Brassard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acquisition d'un bâtiment pour abriter les équipements et fournitures pour le service des travaux publics – adoption du règlement 2020-141 décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 120, route 138 et comportant un emprunt de 97 000, \$;
4. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

20-04-3456 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

20-04-3457 Acquisition d'un bâtiment pour abriter les équipements et fournitures pour le service des travaux publics – adoption du règlement 2020-141 décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 120, route 138 et comportant un emprunt de 97 000, \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'un bâtiment pour abriter ses équipements et fournitures pour son service des travaux publics ; le garage actuel, adjacent à l'édifice municipal, ne répondant plus aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par règlement d'emprunt afin d'acquérir un immeuble situé au 120, route 138 à l'intérieur des limites de la municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2020;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'adopter le règlement d'emprunt pour acquérir un immeuble portant le numéro 2020-141 et qu'il est par ce règlement statué et décrété ce qui suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-141

DECRETANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUE AU 120,
ROUTE 138 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DES
BERGERONNES ET COMPORTANT UN EMPRUNT DE 97 000,00
\$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 :

Le conseil décrète l'achat d'un terrain portant le numéro 4 343 365, d'une superficie de 2 137.8m² sur lequel est construit un bâtiment qui servira de garage municipal.

ARTICLE 3 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 97 000, \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 97 000,00 \$ remboursable sur une période de 20 ans.

Détail des dépenses	Montant
Acquisition de l'immeuble	70 000\$
Travaux de peinture, aménagement paysager, etc.	27 000\$

ARTICLE 5 :

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du code municipal.

ARTICLE 6 :

Son honneur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 16 avril 2020

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

20-04-3458 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Gagné, demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 08.

Francis Bouchard
Maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.